



Concertation sur les secteurs TASE et Yoplait

**Compte-rendu 1^{er} atelier du 10 mars 2009
sur l'environnement**

Cet atelier est le premier d'une série de 10, sur 5 thèmes :

- 1 environnement,
- 2 travailler – habiter – vivre,
- 3 espaces et équipements publics,
- 4 patrimoine,
- 5 déplacements.

2 ateliers auront lieu sur chaque thème : le premier est essentiellement destiné à un apport d'informations aux participants sur le thème, pour qu'ils puissent lors du second formuler leurs souhaits et propositions pour les 2 secteurs concernés par cette phase de concertation :

-le secteur Yoplait sur le territoire de Villeurbanne

-le secteur Tase sur le territoire de Vaulx-en-Velin,

2 secteurs situés de part et d'autre du pôle de transport multimodal de La Soie.

Gérard Claisse, vice-président du Grand Lyon en charge de la participation, remercie l'assemblée d'être présente. Il remarque que sur une trentaine d'inscrits, peu de personnes sont finalement venues, peut-être le fait des intempéries.

Il annonce deux décisions prises la veille au Grand Lyon :

- la concertation préalable (réglementaire) sur les secteurs T.A.S.E. et Yoplait est officiellement lancée
- les financements pour la création de la Maison du Projet, qui doit être livrée en novembre 2009, sont en place.

Une participante note la sous-représentation des Vaudais, depuis le début de la concertation : lors de la visite du 28 février sur le site, seuls deux Vaudais étaient présents, tandis qu'ils sont deux ou trois ce soir. Elle note également le manque de représentation du Grand Lyon lors de l'événement « Friches à l'œuvre » (porté par un collectif d'associations) et en demande la raison.

Gérard Claisse explique que le Grand Lyon, sollicité en fin d'année 2008 sur la manifestation « Friches à l'œuvre », n'a pas souhaité s'y associer, n'ayant alors pas de réponse définitive à apporter sur le futur de l'usine T.A.S.E.

Concernant la présence des Vaudais lors de la concertation, il précise que depuis 2003, 80 personnes étaient présentes en moyenne aux réunions de concertation sur la création du Pôle de loisirs (qui sera inauguré le 30 mars 2009). Par ailleurs, le Comité de suivi participatif, qui suit la concertation, rassemble des associations, les conseils de quartier, les comités d'intérêts locaux... par conséquent des habitants de Vaulx-en-Velin.

Il remarque la difficulté à avoir la diversité du territoire dans des quartiers tels que Vaulx-en-Velin, la Duchère... sur de la concertation. Leurs habitants doivent gérer en priorité les préoccupations du quotidien, avant celles concernant l'avenir de leur quartier.

Un participant remarque que depuis que le pôle de loisirs est sorti de terre, les habitants du quartier Bonnevey en parlent beaucoup plus. Il suffit peut-être d'attendre un peu.

Le médiateur, Denis Bernadet, rappelle que l'Atelier sur le Patrimoine est reporté, dans l'attente de la décision de la DRAC concernant le classement de l'usine T.A.S.E., décision espérée pour fin avril.

Joseph Salamon, responsable Grand Lyon du projet sur les secteurs TASE et Yoplaît rappelle l'objectif des 10 ateliers : réfléchir ensemble sur le projet qui sera développé. Dans un second temps, il s'agira de réfléchir à la manière de le concrétiser.

Il rappelle le rôle de l'architecte urbaniste sur les deux secteurs, **Philippe Villien**, dans ces ateliers : écouter les échanges et les traduire en dessin.

M. Salamon présente **les enjeux de l'urbanisme durable**, dont le développement est l'ambition du Grand Lyon.

Les architectes se sont longtemps appuyés sur la Charte d'Athènes. Cette vision était déconnectée des sites et de leurs problèmes, économiques, sociaux... spécifiques.

Développer une ville humaine se traduit par différents points d'entrée :

- **la fonction urbaine** : pour qu'un quartier soit durable, il faut une mixité des fonctions (travail, logement, consommation, loisirs...)

- **les spécificités locales** : faut-il garder la mémoire des lieux ou détruire le physique ? Les spécificités locales, qu'elles soient urbaines, sociales, environnementales, culturelles, doivent être à la base de la réflexion urbaine, afin de valoriser les identités des territoires.

- **la conception architecturale et urbaine** : la conception architecturale et urbaine doit être diversifiée et riche en qualités et en typologie tout en se basant sur l'esprit du lieu et sur la culture locale.

- **la densité urbaine** : la ville doit être densifiée, compactée pour économiser la consommation de l'espace devenu rare, et qui nécessite désormais une gestion économe, durable. Qu'est-ce qu'une ville densifiée ? Jusqu'où va-t-elle ?

- **la circulation** : la place et l'usage de la voiture doivent être réduits, pour laisser une plus large place aux piétons, à des modes de transport doux. Comment cela se traduit-il sur les deux territoires qui nous concernent ? Doit-on mutualiser les places de parking, afin que l'effort que constitue la réalisation du métro jusqu'à la Soie ne soit pas gâché ?

- **espaces publics, espaces verts** : Ainsi, dans la nouvelle culture urbaine, les espaces publics et les espaces verts deviennent un élément fondamental et indispensable pour l'équilibre des villes. Des espaces qui doivent être aménagés en mixité avec les autres fonctions de la ville.

- **l'aspect social** : la mixité sociale, ethnique, intergénérationnelle, que signifie-t-elle au Carré de Soie ? Comment articuler ce nouveau quartier avec le grand territoire du Carré de Soie ?

- **l'enjeu environnemental** : le développement durable devient l'enjeu principal de l'urbanisme (performance énergétique, gestion durable des ressources ...).
- **la sécurité urbaine** : elle devient également un enjeu, pris en compte pour les urbanistes pour une meilleure qualité de vie.
- **les professionnels de l'urbanisme** : ce sont les médiateurs, les urbanistes, les sociologues, ... l'architecte n'est plus le seul professionnel maître à bord.
- **le rôle des habitants** : par le passé, des architectes ont proposé un homme-type (Le Modulor proposé par Le Corbusier), qui aurait les mêmes besoins que ses contemporains. La ville était alors réfléchié selon des plans identiques partout, sans tenir compte des spécificités des lieux et des habitants. Aujourd'hui la participation des citoyens, pour développer les villes, est indispensable : ils apportent leur pratique de la ville, leur expertise d'usage, notamment via les associations...
- **le rôle du dessin** : ce n'est plus le dessin qui fait la ville, il devient un outil au service des projets.
- on raisonne aujourd'hui à **plusieurs échelles** : le quartier, lui-même partie prenante de la ville, elle-même comprise dans l'agglomération...
- l'urbanisme devient lui-même une **politique publique** qui touche aux dimensions économiques, sociales, de transport...

En conclusion :

on va vers une ville plus durable, on parle d'un urbanisme humain basé sur des spécificités locales.

Echanges

- Ce travail a déjà été fait pendant deux ans avec l'urbaniste Bruno Dumétier dans la phase de concertation précédente. Son travail est-il relégué au placard ? Pourquoi ne part-on pas de son projet ? On aurait travaillé pour rien ?

M. Salamon : Le travail réalisé avec M. Dumétier était de donner des orientations. Le travail d'aujourd'hui se fait dans cette continuité.

Pierre-Dominique Guérin, responsable de la Mission Carré de Soie au Grand Lyon, rassure en expliquant que ce projet n'est pas à mettre au placard, qu'il a produit une réflexion globale, sur l'idée de « Parc habité » pour l'ensemble du Carré de Soie, qui dépasse de loin les secteurs Yoplait et Tase sur lesquels on se concentre ici. Désormais, les choses vont entrer dans le concret

Philippe Villien intervient : « Nous sommes dans le même tiroir, Dumétier et moi, car nous travaillons ensemble. Le Carré de soie s'étend sur 500 ha, c'est très grand. B Dumétier accompagne tout le projet, en tant qu'urbaniste en chef du projet. Moi je suis l'architecte urbaniste référent pour les orientations d'aménagement sur TASE et

Yoplait. On doit penser très large dans un premier temps, pour décider à une échelle très petite par la suite (ex. construction d'écoles). Il faut raisonner simultanément sur plusieurs échelles.

M. Claisse demande à ce que le plan-guide de Dumétier soit distribué lors des ateliers. Il souligne que la présentation de M. Salamon était de repartager une culture et que le travail de M. Dumétier reste pertinent.

Réactions :

Un habitant se dit gêné parce qu'à plus ou moins long terme, il y a la volonté de faire partir toutes les entreprises, alors qu'on prône la mixité des fonctions de la ville. Autre contradiction à ses yeux : on ne pourra plus aller travailler à pied dans le secteur si on fait partir les entreprises, alors qu'on prône les déplacements doux...

Pierre-Dominique Guérin apporte une réponse nuancée : certaines entreprises souhaitent partir, une partie restera, et le développement de société de services est envisagé.

Catherine ANDRE - Bureau d'étude Transfaire :

Missionné par le Grand Lyon pour faire **une AEU (Approche environnementale de l'urbanisme)** sur les secteurs TASE et Yoplait, Transfaire aide à la décision et l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour la prise en compte des aspects environnementaux dans les projets d'aménagement. L'AEU démarre en amont et dure tout au long du projet. En formulant des recommandations, visant l'utilisation raisonnée des ressources, une meilleure gestion des déplacements et des déchets, des réponses concrètes sont apportées qui contribuent à la qualité environnementale des projets au niveau des parcelles et des bâtiments.

Il y a déjà eu une AEU au niveau du Carré de Soie (sur les 500 ha). Transfaire est parti de cette approche pour travailler sur différents thèmes à prendre en compte dans l'élaboration du projet d'urbanisme sur les secteurs TASE et Yoplait :

- **le climat** : il existe une gêne importante avec des vents dominants orientés Nord (50%) et Sud (30%) (soit une gêne d'un jour sur 5 environ). Des obstacles bâtis (par ex. l'ancienne usine TASE) et végétaux représentent des obstacles à ces vents.

> **préconisation** : il faut prendre en compte les vents en construisant des bâtiments ou en adaptant les usages des zones exposées.

- **eaux superficielles** : la topographie du secteur est peu marquée, avec un écoulement naturel vers le N-O, contrarié par le bâti et les réseaux souterrains. Il y a cependant un apport excessif d'eau de ruissellement aux stations d'épuration.

> **préconisation** : favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et limiter l'imperméabilisation des sols

- **eaux souterraines** : présence d'une nappe phréatique libre, à environ 15 m de profondeur, qui laisse passer l'eau. Elle est donc sensible aux eaux de surface.

> **préconisation** : choix de revêtements qui protègent la nappe des pollutions superficielles

- **occupation des sols** : la mixité et la diversité sont importantes (activités, commerces et services, bâti récent, bâti ancien, en cours de démolition /

reconversion, friche sans bâtiments, stationnement). Le paysage est marqué par l'histoire industrielle.

> **préconisation** : travailler le paysage sur les interfaces qui persistent (quartier ancien / nouveau quartier ; occupation des sols d'activité / de bâtiments...)

- **espaces verts** : proximité de l'eau avec le canal de Jonage et présence de nombreux espaces de verdure.

> **préconisation** : favoriser la végétation et la présence de l'eau, sur ces zones fertiles, en plantant des toitures, en créant des murs végétalisés. Valoriser les espaces dédiés à la gestion des eaux comme espaces paysagés.

- **énergie** : Une étude a été menée sur les deux secteurs pour la réalisation d'un **réseau de chaleur** : c'est un chauffage central à l'échelle de la ville (une chaufferie centralisée + un réseau de canalisations alimentant les bâtiments raccordés).

Les premiers ont vu le jour en France dans les années 30. Actuellement 6% de l'énergie consommée en France l'est pour le chauffage.

Atouts : maîtrise des coûts énergétiques, développement de la multi-énergie, limitation des rejets atmosphériques anarchiques.

Sur Tase et Yoplait le scénario le plus pertinent serait une chaufferie autonome et non le raccordement à un des réseaux à proximité (délégué à Elvya, sur Villeurbanne, car contrainte de franchissement du périphérique et délégué à Elyo, sur Vaulx-en-Velin, car contrainte de franchissement du canal).

> **Préconisation** : anticiper la mise en place de ce réseau, favoriser les sources d'énergie produisant peu de gaz à effet de serre (chaleurs de process industriels, géothermie, bois...), réfléchir à la co-génération (production simultanée d'électricité).

Olivier Cozeret, chargé de mission à la Direction du développement urbain à Villeurbanne précise qu'au départ, il y a un investissement de base : une chaufferie et un réseau. Dans un premier temps, cet investissement est supérieur aux recettes générées. Ce décalage, dans la première phase, est pris en charge par les collectivités. Puis, au fur et à mesure de la construction du quartier, il y a une montée en charge du réseau, et donc de ses recettes.

M. Claisse souligne que ce procédé représente un intérêt pour les habitants et les futurs habitants : tandis que sur un logement moyen (70 m²) la facture annuelle est en moyenne de 1 100 euros, en passant au chauffage urbain, la facture est d'environ 600 euros. Cette économie est liée à plusieurs facteurs :

- la TVA baisse dès lors que dans l'énergie consommée, il y a de l'énergie renouvelable

- la mise en réseau apporte des économies d'échelle et permet un meilleur contrôle des consommations

- **énergie : conception bioclimatique**

> travailler sur la trame verte en la composant de feuillus : le feuillage constituerait un tampon thermique l'été et après la chute des feuilles permettrait un apport solaire en hiver

> travail sur la compacité du bâtiment : plus la surface externe est grande, plus il y a de pertes d'énergie.

> système de vérandas en ajout qui permettent une circulation de l'air

Dans les secteurs qui nous intéressent, il faut positionner les bâtiments de façon à ce qu'ils ne se fassent pas trop d'ombre les uns les autres.

- le bruit

L'ambiance sonore est altérée à proximité des voies : le bruit correspond à 70-75 dB ou 65-70 dB sur certaines voies, ce qui est considéré comme « gênant à nocif » selon les règles acoustiques en vigueur.

>**Préconisations** : les logements devront répondre à certaines normes acoustiques selon la zone où ils se situent

>> éloigner les bâtiments des infrastructures bruyantes

>> développer des obstacles aux bruits

>> organiser les secteurs afin que les logements, espaces publics, soient à l'abri des nuisances acoustiques

>> optimiser et limiter la circulation routière (en hiérarchisant le réseau de voirie avec des secteurs protégés de la voiture ; en renforçant la mixité urbaine – activités / habitats- ; en développant des itinéraires piétons/cycles sécurisés pour relier les équipements, les logements, les arrêts des transports en commun...)

- pollution des sols

--- les sols potentiellement pollués sont ceux des anciens sites industriels et activités de service, notamment l'usine TASE (textile)

--- présence d'une pollution avérée sur l'ancienne carrière de l'usine TASE (présence ponctuelle de Cadmium, mercure, nickel et chrome) ainsi qu'au niveau du débouché de la ligne de métro (présence d'Arsenic, Plomb et Cuivre)

>**préconisation** : faire des études complémentaires sur les usages selon la pollution : penser à une dépollution des sols, etc.

En conclusion : l'architecte doit bien intégrer ces recommandations, ce sera un travail d'aller-retour entre lui et le cabinet d'études sur les aspects environnementaux.

Réactions et préoccupations :

- Une participante se dit préoccupée par une **ligne haute tension**, qui appartient à l'usine EDF et qui doit être enterrée sur Yoplaît. Elle s'inquiète des risques de pollution électromagnétique pour la santé des habitants . La demande des habitants a été qu'elle soit enterrée plus loin, là où il n'y a pas d'habitation (cette ligne sera enterrée rue Ampère, rue Blum, rue Poudrette, av. Salengro). **La réflexion sur un éco-quartier, doit aussi inclure la pollution électromagnétique.**

Les travaux ont déjà commencé, au bout de l'avenue Salengro.

Olivier Cozeret fait le point sur les travaux d'enfouissement, à 3 mètres sous le sol, qui ont commencé.

- Une participante se demande si **la nappe phréatique**, à 15 m de profondeur, est **déjà polluée**.

M. Cozeret rappelle que la nappe phréatique des secteurs dont il est question, n'est pas celle qui alimente les zones de Crepieux-Charmy, d'où provient l'essentiel de l'eau potable du Grand Lyon. De plus les pollutions, telles que l'arsenic, ont été trouvées en quantités infimes sous une forme pas forcément mobilisable et soluble dans la nappe.

Selon les mesures draconiennes préconisées, lors de construction de crèches, d'écoles... ces produits devront être retirés des sols. Il est rappelé qu'avant et après tous types de travaux, une analyse des sols et de la nappe phréatique est réalisée. L'objectif aujourd'hui est de préserver la nappe phréatique d'activités polluantes qui peuvent parfois simplement prendre la forme de stockage de batteries dans une arrière-cour.

-Une participante demande si dans le cas d'un promoteur qui achète un terrain pollué, il lui revient de dépolluer.

C'est le pollueur, le propriétaire, qui paye, qui dépollue.

Réaction de M. Villien, architecte urbaniste :

Pendant la concertation, il attend une remontée de la « vie matérielle », celle des habitants de Vaulx et de Villeurbanne, qui « pratiquent » leurs quartiers au quotidien.

Par ailleurs, il présente de manière succincte plusieurs « éco-quartiers » en France et en Europe, très éclectiques dans leur composition. Il n'affiche pas son point de vue, au contraire Philippe Villien interroge les participants sur le principe même d'éco-quartier : la notion leur semble-t-elle pertinente pour les secteurs concernés ?

Les participants quittent l'atelier avec plusieurs documents destinés à alimenter leurs réflexions et leurs propositions, dans l'optique du second atelier Environnement :

-présentations de M.Salamon, de Mme André, de M.Villien

-quartiers durables, une approche citoyenne, document de recommandations réalisé par le Conseil de Développement du Grand Lyon.

Trame des questionnements soumise aux participants, pour préparer le prochain atelier sur l'environnement

- Sur la base des informations présentées lors de l'atelier « environnement » quels sont pour vous le ou les sujets à prendre en compte? Pouvez-vous les hiérarchiser et argumenter votre choix
- Les enjeux sont-ils identiques sur deux îlots, ou le choix, la hiérarchie sont-ils différents pour Tase et Yoplait ? Pour quelles raisons ?
- Pour vous, un projet de quartier durable cela doit se traduire comment ?
- Philippe Villien vous a présenté diverses interprétations/traductions de ce que peut être un quartier écologique. Que vous inspirent ces illustrations ? Craintes, envies par rapport au Carré de Soie ?